PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 22 septembre 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 32.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14778

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

7.18 Vente d'une camionnette.

7.19 Embauche de deux brigadières scolaires remplaçantes.

7.20 Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation de l'usine d'assainissement des eaux usées, de l'usine de production d'eau potable et le suivi des ouvrages connexes (ouvrages de surverses, poste de pompage, puits, réservoirs et station de surpression).

7.21 Acceptation d'un contrat avec CAUCA pour le service de prise des appels municipaux (3-1-1).

7.22 Intérêt à recevoir un monument des Lions du Québec (La Flamme Éternelle).

8.8 Rapport d'embauche de 5 animateurs d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14779

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14780

Adoption du premier projet de Règlement numéro 958-2025

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 958-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale du boulevard Lacroix dans le secteur de la 171^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 22 septembre 2025 au 2 octobre 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le jeudi 2 octobre 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 958-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14781

Adoption du premier projet de Règlement numéro 959-2025

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 959-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de permettre des bâtiments de16 à 32 logements dans la zone RE-621**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 22 septembre 2025 au 2 octobre 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le jeudi 2 octobre 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 959-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14782

Adoption du premier projet de Règlement numéro 960-2025

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 960-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les bâtiments regroupant des courts de tennis, squash, badminton et autres activités sportives de même nature dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 22 septembre 2025 au 2 octobre 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le jeudi 2 octobre 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 960-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Serge Thomassin , conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 957-2025 établissant la tarification au centre de ski Saint-Georges**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14783

Adoption du Règlement numéro 954-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 8 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 954-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer une zone commerciale de type récréotouristique dans la 93e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 954-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14784

Adoption du Règlement numéro 955-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 955-2025 modifiant le Règlement numéro 47-2002 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 955-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14785

Adoption du Règlement numéro 956-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 956-2025 modifiant le Règlement numéro 549-2014 ayant pour objet de permettre à des véhicules tout terrain de type « quad» à circuler sur certains tronçons de routes municipales**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 956-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14786

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 11 septembre 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 2 991 225,76 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 991 225,76 $ couvrant la période du 29 août 2025 au 11 septembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14787

Adjudication du contrat pour la réfection de la voirie pour l'accès au parc des Sept-Chutes (25^{e} Avenue)

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	477 157,18 $
EXCAVATION TRANSCO INC.	532 801,44 $
GIROUX ET LESSARD LTÉE	547 564,42 $
EXCAVATION NOTRE-DAME INC.	615 116,25 $
9060-1535 QUÉBEC INC.	769 171,25 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.** le contrat **pour la réfection de la voirie pour l'accès au parc des Sept-Chutes (25^{e} Avenue)** pour un montant total de **477 157,18 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le Règlement numéro 936-2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14788

Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser les directives de changement TC-094, TC-095, TC-098, TC-100, TC-102, TC-104 et TC-114 pour ces travaux au montant de 95 924,41 $ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

TC-094 : Ajout de drains de plancher au 2e étage de l'agrandissement et dans le corridor technique (demande de la Ville)	33 195,46 $
TC-095 : Ajout de câbles réseau pour augmenter le Wi-Fi dans l'agrandissement (demande de la Ville)	2 686,00 $
TC-098 : Raccordement du chauffage et du câble chauffant pour le système de traitement d'odeurs	19 676,52 $
TC-100 : Ajout de lignes d'eau dans l'agrandissement de l'usine (demande de la Ville)	12 703,79 $
TC-102 : Ajout d'une ligne d'eau de 38 mm pour permettre d'utiliser l'eau potable pour le traitement d'odeurs et l'eau grise dans les autres équipements	4 820,73 $
TC-104 : Ajout d'éclairage dans l'escalier du poste de pompage et ajout de détecteur de présence	4 126,03 $
TC-114 : Modification du panneau de contrôle du traitement d'odeurs	6 222,14 $

QUE la somme de 95 924,41 $ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14789

Versement d'une aide financière supplémentaire à l'organisme Judo Beauce

ATTENDU : la demande d'aide financière supplémentaire déposée par club Judo Beauce ;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la Ville par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
DISSIDENCE par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU à la majorité des membres présents

QUE ce conseil autorise le versement à l'organisme Judo Beauce d'une aide financière supplémentaire à celle déjà octroyée selon la politique d'accréditation et de subvention des organismes de loisirs de la Ville au montant de 30 000 $ incluant toutes les taxes si applicables, pour l'année 2026-2027.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14790

Versement d'une aide financière à l'organisme Le Bercail pour 2026, 2027 et 2028

ATTENDU : la demande d'aide financière de l'organisme Le Bercail ;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie à l'organisme Le Bercail une aide financière de 20 000 $ par année pour les années 2026, 2027 et 2028.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14791

Programme d'habitation abordable Québec – Société immobilière communautaire de Beauce

ATTENDU : que le projet de la Société immobilière communautaire de Beauce pour la construction de logements abordables dans la 120^{e} rue a été sélectionné par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) pour obtenir une subvention estimée à 7 415 141 $;

ATTENDU : qu'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une contribution municipale correspondant à 40% de la subvention du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), doit être accordée par la Ville ;

ATTENDU : que la contribution municipale peut prendre la forme d'une contribution pécuniaire, de travaux d'infrastructures sur l'immeuble ou d'un don de terrains ;

ATTENDU : que la Ville désire offrir des habitations répondant aux besoins des différentes clientèles, particulièrement en logements abordables ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme la contribution municipale de la Ville, pour un montant maximum de 40% de la subvention de base du projet du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec, qui prendra la forme suivante :

- Aide financière de 290 000$ pour l'achat du terrain (lot 2 996 056) aux termes de la résolution numéro 23-13702 ;
- Travaux mur de soutènement estimé à 1 106 400 $;
- Le solde de la contribution au montant de 1 065 000$ sous forme d'aide financière.

QUE ce conseil confirme la contribution municipale de la Ville à une participation financière équivalent à 10% du déficit au programme de Supplément au loyer pour la durée de l'engagement du projet avec la SHQ ;

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 25-14694 adoptée le 25 juin 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14792

Autorisation à participer au programme de supplément au loyer (PSL) jeunesse et itinérance

ATTENDU : la demande de l'organisme Le Bercail afin que la Ville participe au Programme de supplément au loyer (PSL) afin de bénéficier de quatre unités supplémentaires ;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges doit signifier à la Société d'habitation du Québec son intérêt à bénéficier de quatre unités supplémentaires dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) dont une unité jeunesse et trois unités en itinérance ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme à la Société d'habitation du Québec son intérêt à bénéficier de quatre unités additionnelles dans le cadre du Programme de supplément au loyer dont une unité jeunesse et trois unités en itinérance.

QUE par conséquent, la Ville s'engage à défrayer dix pour cent (10%) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer, conformément aux conditions du programme de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14793

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'éoliennes domestiques et d'antennes

ATTENDU : la demande de la compagnie Rogers qui désire installer une tour de télécommunication sur le terrain du 17645, boulevard Lacroix ;

ATTENDU : qu'en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, la compagnie pourrait construire cette tour sans être conforme aux normes municipales ;

ATTENDU : la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la demande de permis pour l'installation d'une tour de télécommunications sur le terrain du 17645, boulevard Lacroix, puisqu'elle est conforme aux objectifs et critères du PIIA pour l'implantation d'éoliennes domestiques et d'antennes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14794

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 172, 120^{e} Rue

ATTENDU : la demande de permis de construction d'un immeuble de 41 logements abordables dans la 120^{e} Rue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de construction pour construire un immeuble de 41 logements abordables, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14795

Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU : que suite au départ de M. Jimmy Turcotte à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, un poste est vacant ;

ATTENDU : qu'en vertu du Règlement constituant le comité d'urbanisme, les membres doivent être nommés pour une période de 2 ans ;

ATTENDU : qu'il appartient au conseil municipal de nommer ces personnes;

ATTENDU : que M. Denis Lacasse a démontré un intérêt à réintégrer le comité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Denis Lacasse à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, et ce, à compter du 22 septembre 2025.

QUE de sincères remerciements soient adressés à M. Jimmy Turcotte pour son implication au sein du comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14796

Nomination d'un membre sur le comité des loisirs et de la culture

ATTENDU : que le terme du mandat d'un membre du comité des loisirs et de la culture vient à échéance en octobre 2025;

ATTENDU : l'intérêt de madame Nancy Baillargeon à poursuivre son implication au sein du comité des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme la nomination de madame Nancy Baillargeon, à titre de membre du comité des loisirs et de la culture pour une période de deux ans, et ce, à compter du 22 septembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14797

Adoption du plan d'action relatif aux obstacles
à l'intégration des personnes handicapées

ATTENDU : l'obligation des municipalités comptant plus de 15 000 habitants de produire chaque année, depuis 2005, un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées à la société;

ATTENDU : le plan d'action préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division, RH – dotation et santé-sécurité en collaboration avec les services concernés, pour favoriser l'intégration des personnes handicapées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte le plan d'action relatif aux obstacles à l'intégration des personnes handicapées pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14798

Approbation du plan de mise en œuvre à être intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Beauce-Sartigan

ATTENDU : qu'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la huitième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU : qu'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie,* un schéma de couverture de risques doit être modifié en fonction de nouvelles orientations ministérielles auxquelles il ne serait pas conforme lors de sa dernière attestation de conformité ;

ATTENDU : l'obligation de la MRC de Beauce-Sartigan d'établir, en conformité avec les orientations déterminées par la ministre de la Sécurité publique le 5 mars 2025 par décret, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU : qu'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC de Beauce-Sartigan sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre ;

ATTENDU : que chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine les propositions de la MRC de Beauce-Sartigan contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre applicable à son territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14799

Vente de terrains dans la 25^{e} Rue

ATTENDU : la demande de M. Robert Morin et M. Mario Thiboutot, d'acquérir un terrain situé sur la 25^{e} Rue, soit les lots numéro 6 689 422 et 6 689 423 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre sans aucune garantie, à M. Robert Morin au prix de 2 200,00 $, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-DEUX (6 689 422)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Jennifer Pelchat, notaire.

QUE ce conseil accepte de vendre sans aucune garantie, à M. Mario Thiboutot au prix de 2 200,00 $, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-TROIS (6 689 423)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat préparé par Me Jennifer Pelchat, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14800

Cession d'une servitude par la société CANAC IMMOBILIER INC.

ATTENDU : la nécessité d'obtenir une servitude sur une partie du lot 3 365 593 et une partie du lot 4 619 671 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce appartenant à la société CANAC IMMOBILIER INC. dans le cadre de la construction d'une piste multifonctionnelle ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par la société CANAC IMMOBILIER INC., d'une servitude pour l'érection d'une piste multifonctionnelle sur une **partie** des lots numéros **TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (ptie 3 365 593)** et **QUATRE MILLIONS SIX CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE ET ONZE (ptie 4 619 671)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Béatrice Rodrigue, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14801

Réévaluation du poste cadre – Coordonnatrice aux Services techniques

ATTENDU : la demande de révision du titulaire du poste de coordonnatrice aux Services techniques ;

ATTENDU : que suite à une réévaluation de ce poste par le comité d'évaluation des employés-cadres, le comité recommande de modifier la classe salariale à une classe supérieure ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine la recommandation du comité d'évaluation des employés-cadres conformément au rapport numéro 27296 présenté au conseil

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14802

Nomination de chefs de Division -Permis et inspection par intérim pour le Service de l'urbanisme

ATTENDU : l'absence indéterminée du chef de Division – Permis et inspection;

ATTENDU : qu'une restructuration des tâches est nécessaire temporairement ;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme de nommer MM. Jocelyn Simard et Kevin Morin, chefs de Division – Permis et inspection par intérim au Service de l'urbanisme ;

ATTENDU : que l'article 2.2 du Règlement sur les permis et certificats No 148-2005 prévoit que « Le chef de Division – Permis et inspection est autorisé à agir à titre d'inspecteur en bâtiment aux fins du présent article lors d'absence d'un ou plusieurs inspecteurs lorsque le conseil de ville l'autorise par résolution » ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de MM. Jocelyn Simard et Kevin Morin, à titre de chefs de Division – Permis et inspection par intérim au Service de l'urbanisme, selon les conditions présentées aux élus au rapport numéro 27285, et ce, à compter du 23 septembre 2025 et pour la durée de l'absence du chef de Division – Permis et inspection.

QUE ce conseil autorise MM. Jocelyn Simard et Kevin Morin, à agir également à titre d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme jusqu'au retour à temps complet du chef de Division – Permis et inspection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14803

Vente d'une camionnette

ATTENDU : que le Service des travaux publics a procédé cette année au remplacement de la camionnette Ford F-150 de l'année 2013 #24 et qu'elle n'est plus utilisée;

ATTENDU : que cette camionnette n'est plus affectée à l'utilité publique;

ATTENDU : la recommandation de M. Dany Gagnon, chef de Division – Immeubles et équipements au Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser la vente de cette camionnette;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la vente de la camionnette Ford F-150 de l'année 2013 #24 à un recycleur au montant de 630 $ incluant toutes les taxes applicables, et confirme que cette camionnette n'est plus affectée à l'utilité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14804

Embauche de deux brigadières scolaires remplaçantes

ATTENDU : le besoin d'embaucher deux personnes à titre de brigadière scolaire remplaçante;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Brenda Giguère et Mme Stéphanie Lalancette ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Brenda Giguère et Mme Stéphanie Lalancette à titre de brigadière scolaire remplaçante selon la structure salariale des employés temporaires non syndiqués de la Ville, et ce, à compter du 23 septembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14805

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation de l'usine d'assainissement des eaux usées, de l'usine de production d'eau potable et le suivi des ouvrages connexes (ouvrages de surverses, poste de pompage, puits, réservoirs et station de surpression)

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à faire une soumission publique pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation de l'usine d'assainissement des eaux usées, de l'usine de production d'eau potable et le suivi des ouvrages connexes (ouvrages de surverses, poste de pompage, puits, réservoirs et station de surpression) présentant les critères d'évaluation suivants :

1.	Expérience de la firme :	25 points
2.	Assurance qualité :	5 points
3.	Organisation de la firme et capacité de relève :	25 points
4.	Compréhension du mandat :	15 points
5.	Équipe de travail proposée :	20 points
6.	Membre de l'équipe résident :	10 points

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14806

Acceptation d'un contrat avec CAUCA pour
le service de prise des appels municipaux (3-1-1)

ATTENDU : que CAUCA offre un service de prise d'appels municipaux (3-1-1) aux différentes villes et municipalités;

ATTENDU : que la Ville utilise ce service et que le contrat actuel prenait fin le 31 juillet dernier ;

ATTENDU : que la Ville désire maintenir le service 3-1-1 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la signature du contrat avec CAUCA pour le service de prise des appels municipaux (3-1-1) pour une période de trois (3) ans.

QUE Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14807

Intérêt à recevoir un monument des Lions du Québec (La Flamme Éternelle)

ATTENDU : que le Lions Clubs International désire offrir à la Ville un monument des Lions du Québec (La Flamme Éternelle) voué à rendre hommage aux victimes de la Covid 19 en première mondiale;

ATTENDU : que la Ville démontre un intérêt à recevoir ce monument;

ATTENDU : que la Ville s'engage à fournir un terrain bien en vue pour la visibilité de ce monument et à participer financièrement au transport et à l'installation de celui-ci à 50 % en partenariat avec le Club Lion de Ville Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme son intérêt à recevoir un monument des Lions du Québec (La Flamme Éternelle), s'engage à fournir un terrain bien en vue pour la visibilité de ce monument et participe financièrement au transport et à l'installation de celui-ci à 50 % en partenariat avec le Club Lion de Ville Saint-Georges.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 15 PATROUILLEURS POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 15 patrouilleurs pour le centre de ski pour la période du 1er octobre 2025 au 17 avril 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une responsable pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 9 septembre 2025 au 31 juillet 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 SURVEILLANTS DE PATINAGE LIBRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 surveillants de patinage libre pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 26 septembre 2025 au 4 mai 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 5 PATROUILLEURS POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 5 patrouilleurs pour le centre de ski pour la période du 1er octobre 2025 au 17 avril 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT-SAUVETEUR ET MONITEUR AQUATIQUE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un surveillant-sauveteur et moniteur aquatique pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 2 septembre 2025 au 31 août 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche d'un responsable pour le centre de ski pour la période du 19 septembre 2025 au 19 janvier 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE POUR L'ANNÉE 2024

Le rapport d'activités de la cour municipale commune pour l'année 2024 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 5 ANIMATEURS D'ÉVÈNEMENTS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 5 animateurs d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 22 septembre 2025 au 1er novembre 2025 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé notamment un cocktail pour le 30e anniversaire du centre culturel Marie-Fitzbach et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité consultatif d'urbanisme, sur le conseil d'administration de Transport Autonomie Beauce-Etchemins et sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par madame la conseillère Manon Bougie sur la structure d'accueil et d'intégration municipale en immigration et sur la porte ouverte des nouvelles installations de la cour municipale, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches et sur le comité consultatif d'urbanisme, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité de la sécurité publique, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de la sécurité publique, sur le comité des loisirs et de la culture et sur la porte ouverte des nouvelles installations de la cour municipale, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture et par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le conseil d'administration de Taxibus Saint-Georges et sur la porte ouverte des nouvelles installations de la cour municipale.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 22, sur proposition de madame la conseillère Manon Bougie , appuyée par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

ME ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****